

# SYNDICAT DE LA PROPRIETE PRIVEE RURALE DE LA MANCHE

BULLETIN D'ADHESION 2022

A RETOURNER A

Michel de TARADE - 2 LA CHAMPAGNE - 50870 PLOMB

Mr – Mme – Melle

NOM et PRENOM .....

Demeurant .....

Tél : .....

Adresse mail (indispensable).....

Si société, indiquer le type et le nom de la société .....

Propriétaire bailleur de..... Ha / Propriétaire exploitant de ..... Ha (préciser selon les cas)

Communes de propriété : .....

.....

.....

**Déclare ADHERER au SYNDICAT DE LA PROPRIETE PRIVEE RURALE DE LA MANCHE**

**et verse, en fonction du nombre d'hectares possédés, à titre de cotisation, incluant la garantie responsabilité civile, la somme de :**

- De 0 à 10 hectares : 40 euros ..... €
- De 10 à 30 hectares : 48 euros ..... €
- De 30 à 50 hectares : 58 euros ..... €
- De 50 à 100 hectares : 78 euros ..... €
- De 100 à 150 hectares : 113 euros ..... €
- De 150 à 200 hectares : 162 euros ..... €
- Plus de 200 hectares : 208 euros ..... €

## MODIFICATION CONCERNANT LES ABONNEMENTS A LA REVUE

A COMPTER DU 01/01/2022, les abonnements à la revue sont à souscrire directement auprès de notre Fédération nationale. Vous trouverez ci-joint le bulletin correspondant. Pour toute précision, nous contacter.

## Soutient le Syndicat de la Propriété Privée Rurale de la Manche :

Soutien (25 euros, 35 euros ou plus ...) : .....

**TOTAL :** ..... €

Date .....

Signature

*Établir le chèque à l'ordre du Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale de la Manche*

### TRES IMPORTANT

1. Un bulletin d'adhésion par propriétaire, l'assurance bénéficie à chaque propriétaire adhérent
2. Il est impératif de bien déclarer la totalité des surfaces possédées, à défaut la garantie ne pourrait s'appliquer
3. Pour bénéficier de la couverture d'assurance responsabilité civile, la cotisation de l'année 2022 doit impérativement être réglée avant le 15 mars 2022
4. Pour les nouveaux adhérents après le 31 mars 2022, la RC prend effet à la date de l'adhésion